



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8-12-2009 AVEC LA DIRECTION

Mardi 8 décembre 2009 au soir, les sections CGT et FO de la DDFIP ont été reçues par la direction suite au préavis de grève qu'elles avaient déposé la veille.

La CGT était représentée par Luc Benoit et Philippe Kergoat, la direction par MM Bourgeon et Ramir.

Les représentants syndicaux ont exposé les raisons qui les avaient amenés à déposer un préavis de grève pour le lundi 14/12 afin d'appeler les collègues à se rassembler à l'occasion du CTPD consacré aux suppressions d'emplois et aux redéploiements.

La situation des effectifs est catastrophique sur le département puisqu'il manque près de 200 emplois de toutes catégories. Il s'y ajoute un plan de 74 suppressions d'emplois pour 2010. Les services et les personnels sont au bord de la rupture. Les mesures de réquisition au titre du plan de vaccination aggravent encore cette situation. Cette situation catastrophique, l'absence de prise en compte des revendications et des demandes des personnels ne laisse pas d'autre choix aux sections syndicales que d'appeler à la mobilisation à l'occasion du CTPD.

M. Bourgeon a répondu que les suppressions d'emplois étaient décidées au plan national et qu'il n'avait pas de pouvoir en la matière sauf de les répartir. Effectivement des vacances d'emplois sont constatées sur le département. Selon le directeur, il s'agit d'une situation de fait. Il n'y a pas de volonté délibérée de laisser ces emplois vacants. Il y a un problème au niveau du recrutement. « Pour une part, la situation s'impose à nous, pour une autre part on travaille sur le recrutement et l'organisation des services. On peut améliorer certains « process » de travail et augmenter la productivité afin d'absorber des suppressions d'emplois ». A titre d'exemple, M. Bourgeon a indiqué que différents services travaillaient sur les procédures collectives et que cette mission pourrait être rationalisée. Il a ajouté que la fusion permettrait de dégager des gains de productivité en particulier dans la partie transverse une fois que les statuts seraient fusionnés.

Il a été répondu au directeur que la direction générale connaissait la situation déficitaire des effectifs C dans la filière fiscale (-77 au 1/1/2010) et que pourtant elle n'avait décidé de ne recruter que 27 agents sur la liste complémentaire, c'est-à-dire de laisser délibérément 50 postes vacants.

Nous sommes revenus sur la dispositif de réquisition des personnels particulièrement lourd dans les Hauts-de-Seine qui crée une nouvelle charge insupportable sur les services.

M. Bourgeon a reconnu l'importance de la mobilisation demandée aux services mais a déclaré en substance que cette décision du président de la République s'imposait à nous.

Nous sommes ensuite intervenus sur différents problèmes posés par le dispositif de réquisition.

Arrêtés nominatifs et motivés : suit à l'intervention de la CGT auprès de la DG, cette dernière a rédigé une note en date du 4/12 qui rappelle notamment : « il est précisé que la réquisition nécessite un arrêté nominatif et motivé. Les organisations syndicales ont d'ailleurs appelé l'attention des agents sur le caractère nominatif de l'arrêté, en leur demandant de ne pas se laisser désigner en l'absence de ce document ». Il a donc été demandé à la direction, si un tel arrêté existait pour les agents inscrits sur les plannings.

M. Ramir s'est absenté quelques instants et est réapparu avec les arrêtés de réquisition signés par le préfet. **Ces arrêtés comprennent la liste nominale de tous les agents A, B et C réquisitionnés, le lieu et la période de réquisition, jusqu'au 14 décembre inclus.**

Il aura fallu attendre le 8 décembre pour que la DDFIP 92 réquisitionne les personnels selon les procédures légales. Chaque agent doit être informé de l'arrêté de réquisition le concernant ou de son inscription sur celui-ci. Si tel n'est pas le cas, il est en droit de le réclamer par mail à son chef de service ou à la direction. En cas de difficulté, nous invitons les collègues à contacter le syndicat.

Congés : Les OS ont fait état des inquiétudes des agents au sujet de leurs congés de fin d'année. M. Bourgeon a répondu que la direction allait demander aux chefs de service de faire le point sur les plans de congés et d'examiner si le résultat était compatible avec le dispositif de vacances. « On ne touchera pas aux congés dans la mesure où cela sera possible ». Le directeur estime que cela pourra se régler au plan local.

Cette réponse n'est pas acceptable. La direction doit donner la garantie qu'aucun agent ne sera empêché de prendre ses congés.

Report des congés en 2010 : il a été demandé si les modalités de report des congés sur 2010 (en principe limités à cinq jours) seraient modifiées dans la situation où un collègue serait contraint de reporter ses congés de fin d'année.

M. Bourgeon a répondu qu'un collègue contraint de reporter ses congés ne devrait pas être pénalisé.

Durée de la journée de travail : nous avons fait état de la situation des collègues qui effectuaient la matinée de travail au service puis assuraient plusieurs vacations l'après-midi. Cela aboutit à une journée de travail qui peut atteindre 13 heures ! Les directeurs ont convenu que cela faisait beaucoup. M. Bourgeon considère qu'un collègue qui doit effectuer deux vacations (12h00-19h30 soit 7h30 l'après-midi par exemple), aura rempli ses obligations horaires de la journée et n'est pas tenu de venir travailler.

Frais de repas : des collègues ont signalé que rien n'était prévu en la matière. Les communes prévoient la restauration de leurs employés mais pas celle des agents des autres administrations. M. Bourgeon a répondu qu'en l'absence de cantine proche, les frais de repas seraient pris en charge par l'administration dans les conditions habituelles.

Autres problèmes évoqués :

La question du retour des collègues femmes le soir à 22h30. Certains centres de vaccination sont situés dans des quartiers isolés ou sont mal desservis ce qui peut poser un problème pour la sécurité des collègues. M. Ramir a dit qu'il serait souhaitable d'éviter de convoquer ces collègues pour les vaccinations tardives. En cas de besoin, s'il n'y a pas de transport à proximité, la direction prendra en charge les frais de taxis.

En conclusion, les sections syndicales CGT et FO ont réaffirmé que la gravité de la situation (effectifs, réquisition, menace sur les congés) les conduisait à maintenir leur appel à la grève et au rassemblement lors du CTPD lundi 14 décembre pour la satisfaction de toutes nos revendications:

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans le département,
- le recensement des emplois manquants dans le département et le comblement sans délai des vacances constatées,
- l'arrêt des réquisitions des personnels pour la campagne de vaccination et le retour au strict volontariat, accompagnées de toutes les garanties en matière de remboursements de frais, d'indemnisation, de respect des congés et des plannings.
- le respect des congés.

La direction doit nous entendre et nous répondre !

Tous en grève et au rassemblement

lundi 14 décembre 2009 à 9h30,

Espace Chevreul salle Les Ombraines, 97-109, avenue de la Liberté à Nanterre

RER Nanterre préfecture